

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU MESNIL THERIBUS

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 25 septembre 2020 à la mairie sous la présidence de Madame BOULLET, première adjointe.

PRESENTS : Mmes NABBEN, BAUER, OULLIER, CHARTON, OUSMER Mrs RICHARD, MELLIER, BIDARD, PETIT, DUBOIS, COLLEMARE,

ABSENTS : Mme DELANDE donne pouvoir à Madame NABBEN  
Monsieur LEVACHER donne pouvoir à Madame BOULLET  
Madame FERNANDEZ excusée donne pouvoir à Mme NABBEN

Secrétaire de mairie : Monsieur de LAROSIERE

### SCHEMA DE MUTUALISATION

Le Maire explique que le projet de schéma de mutualisation a fait l'objet d'un débat au conseil communautaire du 25 juin 2020. Ce dernier a été transmis aux maires pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de schéma de mutualisation communautaire de la Communauté du Vexin Thelle à l'unanimité.

### DECISION MODIFICATIVE

A l'unanimité le conseil municipal décide de rectifier la prévision budgétaire Article 1068 rattaché par erreur au chapitre 040  
Sera rattaché au chapitre 10.

### AVENANT AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE VOIRIE

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics et afin de réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propres à chaque communes adhérentes, la Communauté de communes du Vexin Thelle et les communes adhérentes d'autre part, ont signé le 21 février 2020 un groupement de commandes.

Vu la délibération prise en Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 approuvant les termes de la convention constitutive et acceptant l'intégration de la Communauté de Communes du Vexin Thelle en tant que coordonnateur e membre du groupement.  
Considérant autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin Thelle .

Le Maire explique qu'il est nécessaire, au vu des articles 8 et 14 de modifier la durée de la convention constitutive, afin que celle-ci soit en adéquation avec la garantie de parfait achèvement du marché de travaux de voirie

La commune de Courcelles les Gisors a également manifesté sa volonté d'adhérer au groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité et 2 voix contre

ACCEPTE l'intégration de la commune de Courcelles les Gisors à la convention constitutive du groupement de commandes.

ACCEPTE les modifications des articles 8 et 14 de la convention constitutive du groupement de commandes.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du groupement de commandes de travaux d'entretien de voirie sur le territoire du Vexin Thelle.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SENATEUR PACCAUD

Le Conseil Municipal sollicite auprès d'Olivier Dassault, Député et Olivier Paccaud, Sénateur dans le cadre du FO3DR une subvention de 3 000 euros afin de participer au financement de la création d'une aire de jeux.

OBJET : SUBVENTION BORDURAGE DES LANDES CINQUIEME TRANCHE

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à inscrire la cinquième tranche des travaux de bordurage de la rue de la Croix Blanche au budget 2021 pour un montant de 83 130 euros TTC

A solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Selon le plan de financement suivant :

MONTANT TTC	83 130 euros
TVA	14 355 euros
SUBVENTION	28 710 euros
Autofinancement	40 065 euros

SUBVENTION ACCESSIBILITE ECOLE TROISIEME TRANCHE

Le Conseil Municipal à la majorité une voix contre autorise Madame le Maire à inscrire la troisième tranche des travaux d'accessibilité de l'école au budget 2021 pour un montant de 22 200 euros TTC.

A solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Selon le plan de financement suivant :

MONTANT TTC	22 200 euros
TVA	3 700 euros
SUBVENTION	7 400 euros
AUTOFINANCEMENT	11 100 euros

QUESTIONS DIVERSES

Suite aux problèmes survenus lors du ramassage scolaire Madame NABBEN va établir un protocole établissant la responsabilité des différents partenaires Education Nationale, Mairie, Conseil Départemental.

Plusieurs conseillers municipaux demandent que le cimetière soit entretenu régulièrement.

Prochain conseil municipal : le vendredi 4 décembre 2020.

